

CONCORDIA QUAM FECIT PETRUS COMES CUM GUILLELMO, DOMINO MONTISPESSULANI, ET CUM GUILLELMO AIMOINO

Source: "Liber Instrumentorum Memorialium - Cartulaire des Guillems de Montpellier", Société Archéologique de Montpellier, 1884-1885, acte n° LVIII

Hic brevis rememorationis de placito et fine et concordia, quam fecit Petrus comes cum Guillelmo de Montepessulano, et Guillelmo Aimoini, et cum infantibus suis.

Manifestum est quia Petrus comes interpellavit et rancuravit de hominibus de Monte pessulano, et de aliis hominibus de Guillelmo de Montepessulano, de ipsas cogocias et de ipsos rautus, et de ipsis homicidiis et ipsis arquntars, et de ipse moneat de ipso auro, et de ipsa espleta, et de ipsos boscos, et de ipses aquas, et de ipse herba, et de ipsa petra, et de ipsas estradas. Ista omnia suprascripta interpellavit, et rancuravit, et rancuram eis fecit. – Postea venerunt ad finem et ad concordiam ; et fecit et concordiam et finem cum Guillelmo de Montepessulano, et cum Guillelmo Aimoino, et cum infantibus suis, et cum totis hominibus de Monte pessulano, sine enganno. Et laudavit ad Guillelmum et hominibus suis totos suos honores, et totas suas expletas, sicut umquam melius habuerunt parentes sui et homines de Monte pessulano. Et laudavit Petrus comes suprascriptus ad Guillelmum de Monte pessulano ipsum castrum de Melgurio, quem acaptavit pater suus Bernardus Vilelmus de Guillelmo Agullino. Et insuper dedit ad Guillelmum suprascriptum filiam suam ad uxorem. Et propter istam finem et istam concordiam, et istum placitum, dedit Guillelmus de Monte pessulano et Guillelmus Aimoini magnum avere ad comitam et ad suos mandatorios. Et hoc fuit factum in presentia de Matfredo, Biterris episcopo, et de Frotado, abbate Sancti Poncii, et de Poncio, preposito Magalonensis, et de Guillelmo Petro de Pignano, et de Guillelmo Arnaldo, et de Stephano de Cervian, et de Sigerio Salomone, et de Berangario de Valle eucais, et de Guillelmo fratre suo, et de Guillelmo Bernardo Chaudumo, et de Ugone de Cassanigas, et de Raimundo Nemencal, et de Berengario de Tezan.

Traduction par Ludovic Noirie :

Ici les brèves remémorations de décision, fin et accord, que fit Pierre, comte, avec Guilhem de Montpellier, et Guilhem Aimoin, et ses enfants.

Il est manifeste parce que Pierre, comte, importuna(?) et eut de la rancœur envers les hommes de Montpellier, et des autres hommes de Guilhem de Montpellier, de ces *cogocias*, de ce *rautus*, de ces homicides, de ces *arquntars*, de ce *moneat* de cet or, de cette *espleta*, de ces bois, de ces eaux et de cette herbe, et de cette pierre, et de ces *estradas*. Il interpella de toutes ces choses susdites, et eut de la rancœur, et leur donna rancœur. – Après cela ils vinrent à en finir et à un accord ; et il fit accord et mis fin avec Guilhem de Montpellier et avec Guilhem Aimoin, et ses enfants, et avec tous ses hommes de Montpellier, sans tromperie. Et il a fait cas à Guilhem et ses hommes de tous ses charges et de tous ses accomplissements, ainsi que ses parents et hommes de Montpellier eurent mieux autrefois. Et Pierre, comte susdit, a fait cas à Guilhem de Montpellier du château même de Melgueil, que son père Bernard Guilhem de Guilhem Agullin a pris / convoité. Et de plus, il donne à Guilhem susdit sa fille pour épouse. Et pour cette fin, cet accord, et cette décision, Guilhem de Montpellier et Guilhem Aimoin saluent le comte et ses mandataires. Et cela fut fait en présence de Matfred, évêque de Béziers, de Frotard, abbé de Saint-Pons, de Pons, prévôt de Maguelone, de Guillaume Pierre de Pignan, de Guilhem Arnaud, de Stéphane de Servian, de

Siger Salomon, de Bérenger de Valhauquès, et de son frère Guilhem, de Guilhem Bernard *Chaudum*, de Hugues de *Cassanigas*, de Raimond *Nemencal*, et de Bérenger de Thézan.

Notes personnelles pour la datation de cet acte: entre 1077 et 1078,

- *Matfred, évêque de Béziers* : Matfred III 1077-1096 ou v.1070-v.1093
http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_%C3%A9v%C3%AAques_de_B%C3%A9ziers
- *Frotard, abbé de Saint-Pons* : abbé de Saint-Pons-de-Thomières de 1060 à 1099, par "Histoire Générale de Languedoc", Edition Edouard Privat, 1870-1905, vol.4, p.419.
- *Pons, prévôt de Maguelone* : a priori Pons de Montlaur connu comme prévôt en 1079, d'après « Mémoires de la Société archéologique de Montpellier », Vol. 5, p.668, et même en 1055 d'après <http://www.montlaur.com/> (voire aussi 1095?).
- *Guillaume Pierre de Pignan* : peu d'infos, « seigneurie dépendante de la seigneurie de Montpellier, qui dépend aussi des seigneurs d'Aumelas ; en 1114 il est inféodé à Pierre-Guilhem de Pignan par Guilhem V de Montpellier », voir <http://www.societes-savantes-toulouse.asso.fr/samf/grmaison/geomm/france/34/pignan/pignan.htm>
- *Guilhem Arnaud* : ?
- *Stéphane de Servian* : un Raymond Etienne de Servian a officié dans la cours Vicomtale de Béziers vers cette époque (« Genèse des lignages méridionaux: L'aristocratie languedocienne du Xe au XIIe siècle », Claudie Duhamel-Amado, p. 190).
- *Siger Salomon* : « Siger Salomon (1065-1078) s'inscrit dans la succession de Pierre Siger et de Siger Salomon, à la cour vicomtale entre 1035 et 1059 », par « Genèse des lignages méridionaux: L'aristocratie languedocienne du Xe au XIIe siècle », Claudie Duhamel-Amado, p. 191. Il semble avoir arrêté ses activités pour le vicomté de Béziers en 1078.
- *Bérenger & Guilhem de Valhauquès* : ?
- *Guilhem Bernard Chaudum* : ?
- *Hugues de Cassanigas* : ?
- *Raymond Nemencal* : très probablement Raymond-Guilhem, évêque de Nîmes (1097~1112 http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_%C3%A9v%C3%AAques_de_N%C3%AEmes), le frère de Bernard-Guilhem et fils de Guilhem-Aimon (participant à l'accord), famille des vicaires de Montpellier. Il est aussi dénommé « Raymond Nemencal » dans l'acte CXI du cartulaire des Guilhems).
- *Bérenger de Thézan* : aussi de la cours du vicomté de Béziers.